



## Traité Bikourim

### Michna 2 - Chapitre 1

מֵאִזָּה טַעַם אֵינוֹ מְבִיא?  
מִשּׁוֹם שֶׁנֶּאֱמַר (שמות כג, יט): "רֵאשִׁית בְּכוֹרֵי אֲדָמָתְךָ",  
עַד שֶׁיְהִי כָּל הַגְּדֹלִין מֵאֲדָמָתְךָ.  
הָאֲרִיסִין וְהַסְּקִירִין וְהַגְּזֵלִין,  
אֵין מְבִיאִין מֵאוֹתוֹ הַטַּעַם,  
מִשּׁוֹם שֶׁנֶּאֱמַר: "רֵאשִׁית בְּכוֹרֵי אֲדָמָתְךָ":

Pour quel motif n'offre-t-on pas les prémices en ces cas ? Parce qu'il est écrit (Chémot 23,19) : les prémices des premiers fruits de ton sol (et ib. 34,26) ; c'est-à-dire, il faut que la croissance entière ait eu lieu sur ton sol. Pour la même raison, les métayers (ariss) ou les fermiers ('hokher), des sicaires (siqariqone), un brigand n'offrent pas les prémices, pour la même raison, car il est dit : les prémices des premiers fruits de ton sol.



### Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)